

Pour réussir votre retour dans votre pays d'origine, il vous faut idéalement du temps, au mieux 6 mois avant votre retour.

DANS VOTRE PAYS D'EXPATRIATION

Restituer votre carte d'immatriculation consulaire pour être radié du registre des Français établis hors de France.

Demander votre radiation de liste électorale de votre consulat afin de pouvoir de nouveau voter en France

Demander une attestation de changement de résidence et mettre à jour les registres d'état civil en cas de changements (mariage, enfants...),

Signalez votre changement d'adresse à tous les organismes locaux et demandez les justificatifs qui vous seront nécessaires en France (sécurité sociale, impôts...),

Si vous avez dû changer votre permis de conduire en permis local, vous devez alors demander de nouveau un permis français. Le titulaire doit envoyer son dossier au Centre de ressources des échanges de permis de conduire étrangers et des permis internationaux de conduite (Crepic) pour les Français vivant à Paris ou au centre d'expertise et de ressources de titres (CERT)

Récupérer vos bulletins de salaire, certificats et contrats de travail, diplômes ainsi que ceux de vos enfants,

Transférer votre courrier ou demandez à des amis de vous le transmettre.

Prévoir la clôture de vos abonnements, factures, comptes...

Renseignez vous sur les formalités douanières et celles à accomplir pour ramener vos animaux de compagnie

si vous avez payé des impôts à l'étranger, demandez avant de quitter le pays un quitus fiscal auprès de l'administration locale compétente. Ce quitus peut vous être demandé aussi bien par les services douaniers à votre départ, qu'à votre retour en France par l'administration fiscale.

A L'ARRIVÉE EN FRANCE

Contactez la sécurité sociale afin de connaître vos droits qui seront fonction de votre pays d'expatriation et de votre situation professionnelle,

Déclarez vos impôts auprès du service des impôts des particuliers des non-résidents (SIPNR)

Transférez si possible vos contributions sociales en France et souscrivez une mutuelle santé si nécessaire. Renseignez-vous sur votre régime de retraite.

Si vous avez créé une entreprise à l'étranger, réfléchissez longuement à l'avance à la suite que vous souhaitez donner lors de votre retour. La fermer et prendre un nouveau départ? La faire évoluer dans votre pays d'origine

Pour faciliter la transition et redécouvrir la culture et les habitudes de votre pays d'origine, rencontrer d'autres expatriés de retour dans des cafés expat par exemple Ou par www.internations.org